

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 14 FEVRIER 2012**

Etaients présents :

Jean-Claude Colliard, Alain Cadix, Christian Forestier, Eric Gross, Jean-Paul Hautier, Jean-Michel Leniaud, Antoinette Le Normand-Romain, Pascal Morand, Denis Pelletier, Franciscus Verellen, François Weil.

Présents à partir de 15h05 : Philippe Durey, Michel Wieviorka

Joachim Bitterlich, Jean-Richard Cytermann, Claudie Haigueré, Odile Quintin, Isabelle This Saint-Jean.

Jean Da Silva, Patricia Falguières, Jean-Claude Ziv, Pascal Antoine, Benjamin Salesse, Renaud Bécot.

Assistaient au Conseil : Edouard Husson Vice-chancelier, représentant M. le Recteur, Georges Vayrou, Hugues Brunet.

Excusés :

Bernard Boucault (pouvoir à Jean-Claude Colliard), Chantal Cases (pouvoir à François Weil)

Henri Lachmann (pouvoir à Jean-Claude Colliard)

Philippe Hoffmann (pouvoir à Denis Pelletier), Julie Le Mazier (pouvoir à Renaud Bécot).

Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de décisions du Conseil d'administration du 15 novembre 2011 ;
2. Nouvelles adhésions : Ecole du Louvre, Fondation Maison des Sciences de l'homme
3. Installation des nouveaux adhérents ;
4. Changement de siège social ;
5. Modification du règlement intérieur ;
6. Informations :
 - a. Délégation de la Présidence
 - b. Délégation de signature
 - c. Recrutements et effectifs de l'établissement
 - d. Installation du Conseil académique et élection de son Président

-
7. Idex 2, projet PNMU ;
 8. Adhésion à l'Université Numérique Paris Ile de France (UNPIdF)
 9. Convention cadre avec la Tunisie
 10. Questions diverses.

Le Président ouvre la séance à 15 heures et remercie les participants pour leur présence. Il demande au Délégué Général de faire lecture des excusés et des pouvoirs.

1. Approbation du relevé de décisions du Conseil d'administration du 15 novembre 2011

Le Président demande aux participants si le relevé de décisions appelle des modifications. Aucune demande de modification n'ayant été formulée, le relevé de décisions est adopté.

Nombre de votants : 27

Nombre de votes pour : 27
Nombre de votes contre : 0
Nombre de votes blancs : 0
Nombre d'abstentions : 0

2. Nouvelles adhésions : Ecole du Louvre, Fondation Maison des Sciences de l'homme

Le Président est très heureux de présenter la candidature de nouveaux membres : l'Ecole du Louvre et la Fondation Maison des sciences de l'homme.

Fondation Maison des sciences de l'homme

Le Président indique pour la Fondation Maison des sciences de l'homme que le Conseil d'administration a souhaité son adhésion en tant que membre fondateur du Pres héSam, cette qualité étant exclusive de toute autre adhésion à d'autres Pres.

Vote : Le Président soumet aux votes des administrateurs l'adhésion de la FMSH en tant que membre fondateur :

Nombre de votants : 27

Nombre de votes pour : 27
Nombre de votes contre : 0
Nombre de votes blancs : 0
Nombre d'abstentions : 0

Ecole du Louvre

Le Président se félicite de la demande d'adhésion de l'Ecole du Louvre qui, au-delà du prestige que représente cette institution, vient renforcer notre « pôle arts et culture ».

Vote : Le Président soumet aux votes des administrateurs l'adhésion de l'Ecole du Louvre en tant que membre associé :

Nombre de votants : 27

Nombre de votes pour : 27

Nombre de votes contre : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre d'abstentions : 0

3. Installation des nouveaux adhérents

Le Président est heureux d'accueillir à 15h05 au sein de l'assemblée les deux chefs d'établissements :

- Philippe DUREY, Directeur de l'Ecole du Louvre
- Michel WIEVIORKA, Administrateur de la Fondation Maison des sciences de l'homme

4. Changement de siège social

Conformément à l'article 10 des statuts de l'EPCS Pres hESam et au regard de son installation dans les locaux du 15, rue Soufflot, il est nécessaire de procéder au transfert du siège social auparavant situé au 292, rue St Martin 75003 PARIS.

Vote : Le Conseil d'administration autorise le transfert du siège social au 15, rue Soufflot 75005 PARIS.

Nombre de votants : 29

Nombre de votes pour : 29

Nombre de votes contre : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre d'abstentions : 0

5. Modification du règlement intérieur

Les administrateurs examinent les propositions de modification du règlement intérieur ci-dessous :



REGLEMENT INTERIEUR

de l'Établissement public de coopération scientifique Hautes Études-Sorbonne-Arts et Métiers

adopté par le conseil d'administration en sa séance du ~~8 mars 2011~~ 14 février 2012

Le présent règlement est pris en application de l'art 19 du statut de l'Établissement public de coopération scientifique « Hautes Études – Sorbonne – Arts et Métiers », approuvé par le décret n° 2010-1751 du 30 décembre 2010

Article 1^{er} : Siège social

Conformément à l'article 1 du décret n°2010-1751 du 30 décembre 2010, le siège social de l'EPCS Pres HESam est transféré au 15 rue Soufflot 75005 PARIS.

Article ~~1~~-2 : Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'EPCS comprend :

1. Les ~~neuf~~ dix chefs d'établissement en exercice dans les établissements fondateurs ;
2. ~~Neuf~~ dix personnalités qualifiées ;
3. Les ~~trois~~ cing chefs d'établissement en exercice des membres associés mentionnés à l'article 2 du statut susvisé ;
4. **Quatre** représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions au sein ou pour le compte d'un des établissements des membres fondateurs ou associés.
5. **Trois** représentants des autres personnels exerçant leurs fonctions au sein ou pour le compte d'un des établissements membres fondateurs ou associés.
6. **Trois** représentants des étudiants en formation doctorale inscrits dans l'un des établissements fondateurs ou associés et accueillis dans une unité de recherche associant au moins l'un des membres fondateurs ou associés.

Le délégué général assiste avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

Article ~~2~~-3 : Élection des membres élus du conseil d'administration

Les élections des membres élus au conseil d'administration, représentant les catégories mentionnées aux 4°, 5° et 6° du précédent article, ont lieu quatre mois au plus et un mois au moins avant la date d'expiration de la durée du mandat des membres en exercice.

Le corps électoral est composé de trois collèges de grands électeurs :

- un collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ;
- un collège des autres personnels administratifs et techniques ;

Les deux modifications du règlement intérieur portent :

- L'article 1 est la conséquence de l'adoption du point 4 de l'ordre du jour de la présente séance ;
- La modification de l'article 2 la composition du Conseil d'administration au regard des adhésions de la FMSH -en tant que membre fondateur- ainsi que l'Ecole du Louvre -en tant que membre associé-.

Vote : Le Conseil d'administration valide les modifications du règlement intérieur de l'EPCS Pres héSam.

Nombre de votants : 29

Nombre de votes pour : 29

Nombre de votes contre : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre d'abstentions : 0

6. Informations

Le Président demande au Délégué Général de porter à la connaissance des administrateurs les différentes informations énumérées ci-dessous :

a. Délégation de Présidence :

Le Président Colliard par arrêté n°2011/001 du 22 novembre 2011 a donné délégation générale de la Présidence de l'EPCS Pres héSam au doyen d'âge des représentants des établissements membres fondateurs ou associés.

Cette délégation est intervenue pendant la durée d'empêchement temporaire du Président Colliard du 22 novembre au 8 décembre 2011.

b. Délégation de signature :

Le Président Colliard par arrêté n°2011/002 du 22 novembre 2011 a donné délégation de signature du Président de l'EPCS Pres héSam au Délégué Général.

Cette délégation porte sur l'ensemble des actes relatifs à la gestion administrative et financière et de l'établissement, et notamment sur les attributions de l'ordonnateur dans la limite de 10 000€ HT par engagement.

c. Recrutements et effectifs de l'établissement :

A la date de la présente séance du Conseil d'administration, l'effectif de l'EPCS est constitué de trois personnes :

- Hugues BRUNET, Délégué Général ;
- Marie-Christine HESLOT, Assistante administrative et financière ;
- Michaël JANSEN, Chargé des relations internationales.

d. Installation du Conseil académique et élection du Président :

Le Président indique que les membres du Conseil académique se sont réunis le 20 janvier 2012. Cela a été l'occasion de porter à la connaissance des membres la démarche engagée au travers du projet d'Idex.

Le Conseil académique a procédé à l'élection de son Président en la personne de Luc Weber. Ce dernier est un acteur reconnu dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche au plan international.

Citoyen suisse il a été à l'issue d'une double formation en économie et en sciences politiques, professeur à l'Université de Lausanne et Fribourg mais également professeur invité aux universités de Californie à Los Angeles (UCLA) puis nommé docteur *honoris causa* par l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve. Ancien recteur de l'Université de Genève, délégué aux questions internationales de la Conférence des Recteurs des universités suisses. Il a été membre fondateur de l'EUA (European University Association) ; membre du bureau du Comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche du Conseil de l'Europe. Il est actuellement membre du Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg.

Le Conseil académique prévoit une première réunion opérationnelle avant l'été. Ce sera l'occasion pour ce conseil de donner son avis sur le projet Idex.

7. Avenant 2012 à la convention du 8 mars 2011

Une convention générale en date du 8 mars 2011 entre l'ensemble des établissements du Pres et Paris 1 indique que le Pres confie à l'Université Paris 1 et à son agent comptable la gestion financière du Pres hESam.

Cette convention permet une souplesse de fonctionnement extrêmement importante en cas d'avances de dépenses pour le compte du Pres par les établissements membres.

Le présent avenant qui est soumis aux administrateurs, prolonge les effets de la convention du 8 mars 2011 prévue uniquement pour l'année 2011.

Les administrateurs demandent de ne pas limiter la portée de l'avenant à l'année 2012 et par conséquent de supprimer l'article 3.

8. Adhésion à l'Université Numérique Paris Ile de France (UNPIdF)

Le Président présente l'UNPIdF et précise que ce projet est porté par l'Université de Paris1 Panthéon-Sorbonne.

Actuellement 5 établissements du Pres sont déjà membres de l'UNPIdF qui compte plus de 30 adhérents :

- Université Paris1 Panthéon-Sorbonne
- CNAM
- EHESS

-
- Ecole Nationale des Chartes
 - EPHE

L'UNPIdF s'ouvre au PRES. Dans cette dynamique, il est proposé au Conseil l'adhésion du Pres héSam, adhésion qui n'engendrera pas de cotisation.

Vote : Le Conseil d'administration décide l'adhésion du Pres héSam à l'Université Numérique Paris Ile de France.

Nombre de votants : 29

Nombre de votes pour : 29

Nombre de votes contre : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre d'abstentions : 0

9. Idex 2, projet PNMU

Le Président remercie François WEIL et toute son équipe à la fois pour la préparation ainsi que la présentation du projet devant le jury international et passe la parole à François WEIL.

François WEIL remercie le Président et le bureau de la confiance qui lui a été témoignée en lui confiant le portage du projet PNMU.

François Weil rappelle les grandes lignes du projet et précise que celui-ci est disponible en ligne sur le site du Pres héSam.

Puis il fait un retour sur les conclusions faites par le jury international. Les deux points négatifs pointés par le jury n'appellent pas de commentaires particuliers du fait du caractère peu convaincant des arguments.

François Weil dresse un bilan global tout à fait positif qui traduit tout le chemin parcouru entre les deux versions du projet. Cette valeur ajoutée étant elle-même soulignée lors de l'intervention du Premier Ministre à l'annonce des résultats de la sélection de la deuxième vague.

Le Vice-chancelier précise qu'une rencontre avec le Ministre se fera la semaine prochaine.

Les administrateurs sont favorables à l'idée d'engager une discussion avec l'Etat tant sur les activités à prioriser que sur l'attribution d'une labélisation de plein exercice.

Le Président suggère d'adresser un courrier au Ministre réaffirmant unanimement leur volonté de travailler ensemble à la construction de ce projet.

10. Convention cadre avec la Tunisie

Un projet de Convention cadre avec l'Université tunisienne de la Manouba est remis aux administrateurs. Ce projet de convention a fait l'objet d'un examen en Commission des Relations internationales du Pres le lundi 13 février 2012, ce qui explique sa diffusion sur table.

A l'heure actuelle certains établissements membres du Pres coopèrent intensivement avec cette Université. La signature de cette convention permettra aux autres établissements de développer différents axes de coopération avec une Université dont on sait la place qu'elle tient avec les débats de la Tunisie nouvelle.

Vote : Le Conseil d'administration autorise le Président à signer cette convention le 17 février 2012.

Nombre de votants : 29

Nombre de votes pour : 29

Nombre de votes contre : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre d'abstentions : 0

12 Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres du Conseil et lève la séance à 17h00.